

Département du Gard

COMMUNE DE VERFEUIL

12 Place Jean Marcel

30630 VERFEUIL

SEANCE DU TREIZE AVRIL DEUX MILLE VINGT DEUX

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt deux et le treize avril à dix huit heures, le Conseil
Exercice : **Présents :** **Votants :** **Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la**
13 10 10 **Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame**
Chantal PESENTI, Maire.

Date de la convocation :

8 avril 2022

Présents :AJASSE Éric, BOURBAL Florent, CORBA Sébastien, DONAT Jean-Marc,
GERONDEAU Lucas, IMBERT Franceline, L'HOTEL Olivier, MICHAÏLLE Gérard,
PESENTI Chantal, ROBERT Myriam**Absents :**

COURCIER Nadine, MARC Sylvain, SERRE Fabrice

Date d'affichage :

8 avril 2022

Procurations :

Néant

Secrétaire de séance :

IMBERT Franceline

La séance débute à dix-huit heures.

Madame le Maire fait l'appel : les absents excusés sont COURCIER Nadine, MARC Sylvain et SERRE Fabrice.

Procuration : aucune procuration n'est annoncée.

Madame le Maire fait signer la feuille de présence.

Madame IMBERT Franceline est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait lecture à l'Assemblée du dernier conseil municipal qui est approuvée et signée.

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2021 DE L'INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES DE BAGNOLS-SUR-CEZE – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'APPROUVER le compte de gestion du budget principal Commune, de l'Inspecteur Principal des Finances Publiques de Bagnols-sur-Cèze pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2021 DE L'INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES DE BAGNOLS-SUR-CEZE – BUDGET ATELIER RELAIS

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'APPROUVER le compte de gestion du budget Atelier Relais, de l'Inspecteur Principal des Finances Publiques de Bagnols-sur-Cèze pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2021 DE L'INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES DE BAGNOLS-SUR-CEZE – BUDGET CONVENTION DE GESTION EAU

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'APPROUVER le compte de gestion du budget Convention de Gestion Eau, de l'Inspecteur Principal des Finances Publiques de Bagnols-sur-Cèze pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2021 DE L'INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES DE BAGNOLS-SUR-CEZE – BUDGET CONVENTION DE GESTION ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'APPROUVER le compte de gestion du budget Convention de Gestion Assainissement, de l'Inspecteur Principal des Finances Publiques de Bagnols-sur-Cèze pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE

Département:	30	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF - N° 2022-008	Nombre de conseillers en exercice :	<input type="text" value="13"/>
Commune :	VERFEUIL	Séance du : 13/04/2022	Nombre de conseillers présents :	<input type="text" value="9"/>
			exprimés :	<input type="text" value="9"/>

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier L'HOTEL, délibérant sur le compte administratif de l'année 2021, dressé par Madame Chantal PESENTI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	136 578,73 €	0,00 €	0,00 €	329 594,30 €	136 578,73 €	329 594,30 €
Opérations de l'exercice	166 930,75 €	228 491,96 €	491 562,93 €	545 571,46 €	658 493,68 €	774 063,42 €
TOTAUX	303 509,48 €	228 491,96 €	491 562,93 €	875 165,76 €	795 072,41 €	1 103 657,72 €
Résultats de clôture	75 017,52 €	0,00 €	0,00 €	383 602,83 €	0,00 €	308 585,31 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	303 509,48 €	228 491,96 €	491 562,93 €	875 165,76 €	795 072,41 €	1 103 657,72 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	75 017,52 €	0,00 €	0,00 €	383 602,83 €	0,00 €	308 585,31 €

2° Constate, pour la comptabilité, les ider de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

AJASSE Eric, BOURBAL Florent, CORBA Sébastien, DONAT Jean-Marc, GERONDEAU Lucas, IMBERT Franceline, L'HOTEL Olivier, MICHAILLE Gérard, ROBERT Myriam

Absents excusés : COURCIER Nadine, MARC Sylvain, PESENTI Chantal, SERRE Fabrice

Procurations : Néant

6- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ATELIER RELAIS

Département: 30	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Nombre de conseillers en exercice :	13
	SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF N° 2022-012			
Commune : ATELIER RELAIS	Séance du :	13 avril 2022	Nombre de conseillers présents :	9
			Nombre de suffrages exprimés :	9

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier L'HOTEL, délibérant sur le compte administratif de l'année 2021, dressé par Madame Chantal PESENTI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 069,07 €	0,00 €	2 069,07 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	2 086,44 €		2 086,44 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	2 086,44 €	2 069,07 €	2 086,44 €	2 069,07 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	17,37 €	0,00 €	2 086,44 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	2 086,44 €	2 069,07 €	2 086,44 €	2 069,07 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	17,37 €	0,00 €	17,37 €	0,00 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

AJASSE Eric, BOURBAL Florent, CORBA Sébastien, DONAT Jean-Marc, L'HOTEL Olivier, GERONDEAU Lucas, IMBERT Franceline, MICHAILLE Gérard, ROBERT Myriam

Absents excusés : COURCIER Nadine, MARC Sylvain, PESENTI Chantal, SERRE Fabrice

Procuration : néant

7- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF CONVENTION DE GESTION ASSAINISSEMENT

Département: 30	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Nombre de conseillers en exercice : <input type="text" value="13"/>
	SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF N° 2022-010		
Commune : ENT VERFEUIL	Séance du : 13 avril 2022		Nombre de conseillers présents : <input type="text" value="9"/>

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier L'HOTEL, délibérant sur le compte administratif de l'année 2021, dressé par Madame Chantal PESENTI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 210,00 €	0,00 €	3 210,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	8 660,00 €	17 859,55 €	8 660,00 €	17 859,55 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	8 660,00 €	21 069,55 €	8 660,00 €	21 069,55 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 409,55 €	0,00 €	12 409,55 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	8 660,00 €	21 069,55 €	8 660,00 €	21 069,55 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 409,55 €	0,00 €	12 409,55 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

AJASSE Eric, BOURBAL Florent, CORBA Sébastien, DONAT Jean-Marc, L'HOTEL Olivier, GERONDEAU Lucas, IMBERT Franceline, MICHAILLE Gérard, ROBERT Myriam

Absents excusés : COURCIER Nadine, MARC Sylvain, PESENTI Chantal, SERRE Fabrice

Procuration : Néant

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le Premier Adjoint

Olivier L'HOTEL

8- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF CONVENTION DE GESTION EAU

Département: [REDACTED] 30	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Nombre de conseillers en exercice : [REDACTED] 13
	SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF N° 2022-014		
Commune : EAU VERFEUIL	Séance du : [REDACTED] 13 avril 2022	CONVENTION DE GESTION	Nombre de conseillers présents : [REDACTED] 9
			Nombre de suffrages exprimés : [REDACTED] 9

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier L'HOTEL, délibérant sur le compte administratif de l'année 2021, dressé par Madame Chantal PESENTI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	82,86 €	0,00 €	82,86 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	34 599,33 €	19 654,01 €	34 599,33 €	19 654,01 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	34 682,19 €	19 654,01 €	34 682,19 €	19 654,01 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	15 028,18 €	0,00 €	34 682,19 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	34 682,19 €	19 654,01 €	34 682,19 €	19 654,01 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	15 028,18 €	0,00 €	15 028,18 €	0,00 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

AJASSE Eric, BOURBAL Florent, CORBA Sébastien, DONAT Jean-Marc, L'HOTEL Olivier, GERONDEAU Lucas, IMBERT Franceline, MICHAILLE Gérard, ROBERT Myriam

Absents excusés : COURCIER Nadine, MARC Sylvain, PESENTI Chantal, SERRE Fabrice

Procuration : Néant

9 – AFFECTATION DE RESULTATS 2021 COMMUNE

23600 – VERFEUIL

DELIBERATION N° 2022022-009 DU

13/04/2022

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Chantal PESENTI, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT DE LA SF VERS LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 157 534,00 €		
INVEST	-136 578,73 €		61 561,21 €	115 779,00 €	-41 755,00 €	-116 772,52 €
FONCT	329 594,30 €	0,00 €	54 008,53 €	Recettes		383 602,83 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

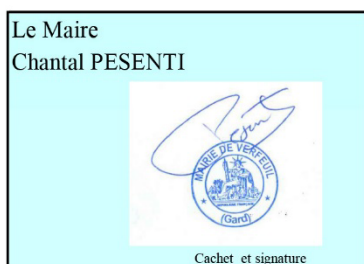
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2021	383 602,83 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		116 772,52 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		266 830,31 €
Total affecté au c/ 1068 :		116 772,52 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2021	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Fait à VERFEUIL

Le 13/04/2022

Délibéré par Le conseil municipal

Le 13 avril 2022



Nombre de membres en exercice :	13
Présents :	10
Suffrages exprimés :	10
Abs :	0
Pour :	10
Contre :	0
Date de la convocation :	08/04/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

et de la publication le

10 – AFFECTATION DE RESULTATS 2021 ATELIER RELAIS

29200 – ATELIER RELAIS

DELIBERATION N° 2022-013 DU

13 avril 2022

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Chantal PESENTI, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT DE LA SF VERS LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €		
FONCT	2 069,07 €	0,00 €	-2 086,44 €	Recettes		-17,37 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,


Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2021	0,00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2021	17,37 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Fait à VERFEUIL
Le 13 avril 2022

Délibéré par Le conseil municipal
Le 13 avril 2022

Le Maire
Chantal PESENTI



Cachet et signature

Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 10
Suffrages exprimés : 10
Abs : 0
Pour : 10
Contre : 0

Date de la convocation : 8 avril 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

et de la publication le

11- AFFECTATION DE RESULTATS 2021 CONVENTION DE GESTION ASSAINISSEMENT

CONVENTION DE GESTION ASSAINISSEMENT VERFEUIL

DELIBERATION N° 2022-011 DU

13 avril 2022

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le conseil municipal

réuni sous la présidence de

Madame Chantal PESENTI, Maire

2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT DE LA SF VERS LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €		
FONCT	3 210,00 €	0,00 €	9 199,55 €	Recettes		12 409,55 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

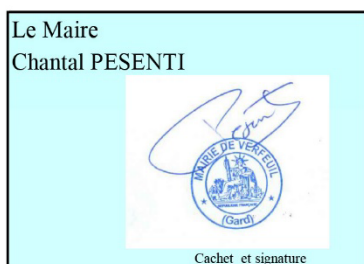
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2021	12 409,55 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		12 409,55 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2021	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Fait à VERFEUIL

Le 13 avril 2022

Délibéré par Le conseil municipal

Le 13 avril 2022



Nombre de membres en exercice :	13
Présents :	10
Suffrages exprimés :	10
Abs :	0
Pour :	10
Contre :	0
Date de la convocation :	8 avril 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

et de la publication le

12- AFFECTATION DE RESULTATS 2021 CONVENTION DE GESTION EAU

CONVENTION DE GESTION EAU VERFEUIL

DELIBERATION N° 2022-015 DU

13 avril 2022

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le conseil municipal

réuni sous la présidence de

Madame Chantal PESENTI, Maire

2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT DE LA SF VERS LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €		
FONCT	-82,86 €	0,00 €	-14 945,32 €	Recettes		-15 028,18 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2021	0,00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2021	-15 028,18 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Fait à

VERFEUIL

Délibéré par Le conseil municipal

Le

13 avril 2022

Le

13 avril 2022



Nombre de membres en exercice :	13
Présents :	10
Suffrages exprimés :	10
Abs :	0
Pour :	10
Contre :	0
Date de la convocation :	8 avril 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

et de la publication le

13 - FIXATION DU TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE – ANNEE 2022

Vu le code général des impôts,

Considérant la présentation par Madame le Maire au conseil municipal de l'état 1259 relatif aux taux de fiscalité directe locale préparé par la commission des finances,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'APPROUVER les taux des 2 taxes tels que définis ci-dessous :

Foncier bâti = 31,77 % (part communale et part départementale) Foncier non bâti = 44,50 %
--

14- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 Commune, arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 794 427,00 euros

Dépenses et recettes d'investissement : 382 794,00 euros

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT (en euros) :	794 427,00	794 427,00
INVESTISSEMENT (en euros) :	382 794,00	382 794,00
TOTAL (en euros) :	1 177 221,00	1 177 221,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2022 Commune,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2022 Commune

15- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 ATELIER RELAIS

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 Atelier Relais, arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 13 000,00 euros

Dépenses et recettes d'investissement : 0,00 euros

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT (en euros) :	13 000,00	13 000,00
INVESTISSEMENT (en euros) :	0,00	0,00
TOTAL (en euros) :	13 000,00	13 000,00

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2022 Atelier Relais,

MAIRIE DE VERFEUIL - Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2022

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2022 Atelier Relais

16- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 CONVENTION DE GESTION ASSAINISSEMENT

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 Convention de Gestion Assainissement, arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 23 569,55 euros

Dépenses et recettes d'investissement : 0,00 euros

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT (en euros) :	23 569,55	23 569,55
INVESTISSEMENT (en euros) :	0,00	0,00
TOTAL (en euros) :	23 569,55	23 569,55

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2022 Convention de Gestion Assainissement,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2022 Convention de Gestion Assainissement

17 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 CONVENTION DE GESTION EAU

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 Convention de Gestion Eau, arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 54 175,91euros

Dépenses et recettes d'investissement : 0,00 euros

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT (en euros) :	54 175,91	54 175,91
INVESTISSEMENT (en euros) :	0,00	0,00
TOTAL (en euros) :	54 175,91	54 175,91

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2022 Convention de Gestion Eau,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2022 Convention de Gestion Eau

18 - ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2020-053 DU 27 AOÛT 2020 « ACQUISITION DE LA PARCELLE F794 POUR REGULARISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE »

Madame le Maire précise au conseil municipal que la délibération N° 2021-053 « ACQUISITION DE LA PARCELLE F794 POUR REGULARISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE » a été prise lors de la séance du Conseil Municipal du 27 août 2020.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un administré est actuellement propriétaire de la parcelle 794 sise Mas Mouras, jouxtant la Rue Etroite, d'une superficie de 63 m².

Le domaine communal empiète sur la propriété de l'administré, qui propose, dans un mail en date du 21 février 2020, de céder à la Commune de VERFEUIL la parcelle 794, d'une superficie de 63 m² à la Commune, pour l'euro symbolique, la commune prenant à sa charge les frais inhérents à cette cession (bornage, notaire, etc.).

Après renseignements pris auprès d'une office notariale, il s'avère que la cession pour l'euro symbolique n'a plus cours. Il convient donc d'annuler la délibération N° 2020-053 en date du 27 août 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'ANNULER la délibération la délibération n°2021-053 « ACQUISITION DE LA PARCELLE F794 POUR REGULARISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE », prise lors de la séance du Conseil Municipal du 27 août 2020,

19- ACQUISITION DE LA PARCELLE F794 POUR REGULARISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un administré est actuellement propriétaire de la parcelle 794 sise Mas Mouras, jouxtant la Rue Etroite, d'une superficie de 63 m².

Le domaine communal empiète sur la propriété de l'administré, qui propose, dans un mail en date du 21 février 2020, de céder à la Commune de VERFEUIL la parcelle 794, d'une superficie de 63 m² à la Commune, pour l'euro symbolique, la commune prenant à sa charge les frais inhérents à cette cession (bornage, notaire, etc.).

Après renseignements pris auprès d'une office notariale, il s'avère que la cession pour l'euro symbolique n'a plus cours. Aussi, dans sa délibération N° 2022-021 du 13 avril 2022, le conseil municipal a décidé d'annuler la délibération n° 2021-053 du 27 août 2022 prise initialement.

Aussi, Madame le Maire propose au conseil municipal :

- De procéder à l'acquisition de la parcelle 794 sise Rue Etroite – Mas Mouras à VERFEUIL, d'une superficie de 63 m², nécessaire à la régularisation de la voirie communale, pour un montant de cinquante euros TTC (50,00 € TTC).
- De prendre à sa charge les frais inhérents à une telle cession,
- D'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'indisponibilité Monsieur le premier Adjoint, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget primitif Commune 2022 du montant nécessaire à l'acquisition,

Vu la délibération N° 2022-021 du 13 avril 2022 annulant la délibération N° 2020-053 du 27 août 2020,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DE PROCÉDER A L'ACQUISITION de la parcelle 794 sise Rue Etroite – Mas Mouras à VERFEUIL, d'une superficie de 63 m², nécessaire à la régularisation de la voirie communale, pour un montant de cinquante euros TTC (50,00 € TTC) et DE PRENDRE A SA CHARGE les frais inhérents à une telle cession.

20- QUESTIONS DIVERSES

20-1 : Problème liés au contrat des photocopieurs : Madame le maire explique que la commune a été victime d'une fraude manifeste car un prestataire de service s'était fait passer pour RICOH (notre prestataire actuelle) en reprenant l'historique de nos consommations et autres pour nous vendre de nouvelles machines. Nous avons pu faire le nécessaire pour se délier à l'amiable, ayant indiqué que nous étions prêts à ester en justice si le contrat signé n'était pas rompu.

20-2 : Démission d'un membre du Conseil municipal : Madame le maire fait lecture de la lettre de la démission de Mr Alain MAINDROT et indique que les démarches ont été effectuées pour faire valider son départ par les services de la Préfecture.

20-3 : Convention pour le fossé pluvial Chemin du Pijoulas : Sébastien CORBA avance qu'il faudrait qu'une nouvelle convention soit conclue avec le riverain propriétaire du fossé, afin de préciser la sécurisation et pérenniser les écoulements des eaux. Cette convention doit être présentée à Mr QUITTARD et devra être signée sous peu. Olivier L'HOTEL indique qu'il serait bien de faire le point avec la Commission voirie et chemins.

20-3 : Parcours santé : Sébastien CORBA expose que la commune est classée ZRR. De ce fait, il existe une subvention qui permettrait de financer (entre 50% et 80%) un parcours santé.

Un devis a été demandé, comportant 4 agrès pour un chiffrage de 14000 €.

Le parcours santé pourrait voir le jour à côté du Skate Park, chemin du Puits.

Ce projet sera déposé fin 2022 pour voir le jour en 2023 si la subvention nous est accordée.

MAIRIE DE VERFEUIL - Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2022

20-4 : Embellissement du village : Des poteries et des jardinières sont mis en place, avec de la couleur pour raviver le village. Quatre pots seront mis en place à la Fontaine.

20-5 : Associations et subventions : durant la séance a été débattu le montant de la subvention versée (ou non) aux associations suivantes :

- Verfeuil en Cultures : 3000 €
- Duché d'Uzès : pas de subvention
- Société de Pêche de Goudargues : il faut que le projet de l'association soit défini. Le montant alloué sera donc décidé ultérieurement.
- Resto du Cœur : subvention sous forme de collecte
- ASP Soins Palliatifs : pas de subvention
- Téléthon : subvention sous forme de collecte
- Pour l'APE, le comité des fêtes, RTB16, la délibération sera prise ultérieurement.

20-6 : Association Verfeuil en Cultures : il est soulevé qu'un avenant au bail doit être établi entre la commune et Verfeuil en Culture dans lequel sera fait mention d'un versement d'un loyer de 100 € par mois pour l'occupation de l'Atelier Relais. Les travaux pour le bar associatif avance et des travaux à l'étage vont être envisagés.

20-7 : Projet embellissement 2 : le chapeau de la fontaine, rue de la République doit être changé. L'idée est de faire un socle où des plantes tombantes seront plantés. La conception serait faite en terres d'argiles de Verfeuil. Le devis a été sollicité auprès de Maire GUEYDON DE DIVES.

20-8 : Œuvres artistiques sur le bungalow du stade et fresque mur de l'école : une demande a été faite auprès d'Olivier DAUMAS qui doit proposer plusieurs graphismes possibles. Les devis sont les suivants :

- Stade 3782 €
- Mur de l'école 3210 €
- Skate park (avec atelier participatif avec les jeunes de la commune : 1340 €

Il est discuté que le projet serait étendu aux quartiers, abri de bus etc...Eric AJASSE demande que l'on prévoit une commission culture pour travailler et échanger sur ces dossiers, avec consultation des riverains.

20-9 : Association des Jeunes : Lucas GERONDEAU fait un point sur l'échiquier qui est toujours en cours de conception auprès de l'atelier. Le projet qui nécessitait la somme de 3000 € est allouée à l'unanimité des membres présents. Olivier L'HOTEL demande qui participe à la décision du lieu d'implantation. Ce choix sera fait par Madame le Maire et Gérard MICHAILLE.

20-10 : Composteur municipal : Sébastien CORBA annonce qu'il faudrait renouveler avec l'Agglomération du Gard Rhodanien. Frédéric LEFEVRE devra être formé et demande des outils adaptés.

Messieurs CORBA, MICHAILLE et DONAT quittent la salle

20-11 : Redevance incitative : Eric AJASSE fait un point sur la distribution des containers jaunes qui continuent. L'année 2023 qui doit être une année d'essai permettra de pouvoir changer gratuitement son bac si ce dernier ne convient pas au foyer (si trop grand ou trop petit).

Une réunion est annoncée le 10 mai 2022 à Saint-Marcel-de-Careiret. Il faut relancer la communication de cette réunion auprès des administrés de la commune.

20-12 : PARASCOL et PORTAIL FAMILLE : Franceline IMBERT annonce qu'une réunion est prévue avec les parents d'élèves le mardi 18 mai 2022 pour les informer de la mise en place du Portail Famille dès septembre 2022.

Madame ROBERT quitte la salle

20-13 : Nouvelle association : Mme SAN a été reçu en mairie car elle souhaite monter une association. Elle sollicite la salle des fêtes ou une autre salle qui lui permettrait de faire des stages de théâtre en octobre 2021.

Olivier L'HOTEL demande quels seront les besoins autres pour le stage (estrade, rideau, lumières etc...). Mme le maire répond que Mme SAN amènerait tout, seul le prêt d'une salle serait sollicité dans un premier temps.

20-14 : ESPACE HANNIBAL : Madame le maire indique que la commune a été mise en demeure par le sous-Préfet d'Alès de constater les infractions liées au code de l'urbanisme et d'intimer l'ordre de se mettre en conformité. En cas de non mise en norme, il devra fermer.

Madame le maire fera le nécessaire dans les prochains jours pour demander un rendez-vous sur les lieux avec le gérant et un huissier pour le constat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes